

Formation Chef Mécanicien 8000 kW

ADMISSION SUR DOSSIER

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures :	02 février 2026
Clôture des candidatures :	24 avril 2026 (23h59 – heure de Paris)
Début de la formation :	08 septembre 2026
Fin de la formation :	28 mai 2027
Lieu de formation :	Saint-Malo
Frais de scolarité :	1600€ UE – 8000€ hors UE (Tarifs 2025-2026 à titre indicatif)

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;
- Arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du Brevet de Second Mécanicien 8000 kW et du Brevet de Chef Mécanicien 8000 kW.

CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER :

- Être titulaire du brevet d'officier chef de quart machine délivré conformément à l'arrêté du 23 décembre 2015 **ou** du brevet d'officier chef de quart navire de mer délivré conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015 ou d'un brevet reconnu dans le tableau 1 de l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif à la délivrance du diplôme de Chef Mécanicien 8000 kW ;
- Et**
- Être titulaire du diplôme de Chef Mécanicien 3000 kW délivré conformément à l'arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du diplôme de Chef Mécanicien 3000 kW ou d'un brevet ou diplôme reconnu dans le tableau 2 de l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif à la délivrance du diplôme de Chef Mécanicien 8000 kW.

Sélection :

La sélection s'effectue par une étude de dossier :

- Les candidatures complètes sont adressées à l'administration des Affaires Maritimes qui valide la conformité du dossier. Une candidature non conforme aux conditions d'admission réglementaires sera écartée.
- Les candidats possédant des titres et brevets étrangers devront les faire endosser par l'administration des affaires maritimes françaises. Si le stagiaire est étranger, non ressortissant d'un état de l'UE, il devra être titulaire d'un droit de séjour sur le territoire français couvrant toute la période de formation.
- Si le nombre de candidatures complètes et conformes est supérieur au nombre de places disponible, la direction de l'ENSM établira une liste principale des admis et une liste complémentaire.

1. MODALITES DE CANDIDATURE

a) INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquez sur « création de compte » et complétez le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) APTITUDE MEDICALE

Les candidats doivent s'assurer avant entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdvsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport ;
2. Photocopie du certificat médical d'aptitude à la navigation maritime en cours de validité délivrée par un médecin des gens de mer ;
3. Photocopie des brevets, diplômes selon les conditions requises pour candidater I et II ;
4. Cerfa d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire (15580*01) ;
5. Photocopie des attestations de stage STCW en votre possession dans le cas où ceux-ci n'auraient pas été déclarés à la DIRM ;
6. Attestation d'assurance responsabilité civile ;
7. Et si le candidat en est détenteur les certificats suivants :
 - Formation de base à la haute tension (base HT)
 - Attestation de formation à la direction et au travail en équipe ainsi qu'à la gestion des ressources à la passerelle et à la machine (BRM ERM)
 - Formation Spécifique à la sûreté

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF par voie électronique à l'adresse : bef.saintmalo@supmaritime.fr et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- MED_NOM DU CANDIDAT (certificat d'aptitude médicale)
- CERFA_NOM DU CANDIDAT (cerfa 15580*01)
- RESP_NOM DU CANDIDAT (attestation d'assurance responsabilité civile)
- CERTIF1_NOM DU CANDIDAT (certification 1)
- CERTIF2_NOM DU CANDIDAT (certification 2)....

- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.

Si le nombre de places offertes ne permettait pas de satisfaire toutes les demandes d'inscription des dossiers complets et validés, une commission de sélection sera effectuée sur la base :

- Date d'année de délivrance du diplôme Chef Mécanicien 3000kW ;
- Des temps de navigation post diplôme Officier chef de quart machine ;

Les candidats admis devront confirmer leur inscription via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>, dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

En cas de désistement, le candidat doit informer l'ENSM afin de sélectionner un candidat placé en liste complémentaire.

Contact : bef.saintmalo@supmaritime.fr